



Règlement intérieur de l'AO Badminton

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles et le cadre devant être respectés par les adhérents de la section badminton des ajoncs d'or de Saint-Nolff (AOBD).

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Il est remis à chacun des adhérents.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Il est affiché dans les locaux du club et est mis en ligne sur le site internet

(<http://aobd.free.fr/>)

1 - ADHESION

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à août de l'année suivante), il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison à condition de régler la cotisation, et de fournir les pièces requises sur le bulletin d'inscription.

Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

2 - CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux sont repartis toute la semaine sur la salle Humbertsot et la salle tournesol.

Certains créneaux peuvent être limités en fonction du nombre, de l'âge, du niveau ou de la participation ou non de l'adhérent à des compétitions au nom du club dans la saison. Dans ce cadre, le responsable du créneau décidera, avec l'aval du bureau, d'accepter ou non un membre sur ce créneau.

Lors des entraînements, tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Ils doivent prendre soin du matériel (filets, poteaux, volants).

En fin de créneau, les membres doivent ranger ou/et jeter les volants utilisés.

Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que tous les membres ont quitté le gymnase.

En cas de dépassement de l'horaire du créneau le responsable du créneau a tout pouvoir pour décider de la fermeture de la salle.

En cas d'incident dû à un membre du club le bureau pourra décider d'une exclusion temporaire.

En cas de compétitions interclubs, trois terrains, par rencontre, pourront être réservés pour le bon déroulement de la compétition. Cependant en cas de retard dans l'avancement de la compétition, un ou plusieurs terrains supplémentaires pourront être utilisés. Les autres terrains restant à disposition des joueurs inscrits sur ces créneaux.

3 - ENCADREMENT DES JEUNES

L'encadrement des jeunes est assuré par des bénévoles dont au moins un est titulaire ou en cours d'obtention d'un diplôme d'encadrement fédéral.

Lors de l'encadrement des jeunes, il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs ou animateurs dans la salle en début de séance, avant de laisser leurs enfants.

Il est interdit à tout mineur de consommer de l'alcool et des substances illicites dans le cadre associatif du club.

4 – MATERIELS

Le club fournit des volants en plastique (nylon), les membres sont priés de se munir de leurs propres volants plumes s'ils désirent en utiliser.

Le club pourra éventuellement vendre des volants plumes à tarif préférentiel, pour ce, les membres intéressés pourront s'en procurer auprès du responsable.

Le club est également en partenariat avec un fournisseur de matériel de badminton qui propose un service de recordage ainsi que des tarifs préférentiels. Les coordonnées sont disponibles sur le site internet ou auprès des responsables du club.

5 - TENUE VESTIMENTAIRE

Les membres du club doivent revêtir une tenue de sport correcte, et compatible avec la pratique du badminton, chaussures de salle exigées, le short recommandé. Lors de compétition le port du pantalon de survêtement est interdit.

6 - INVITATION ET SEANCE D'ESSAI

Chacun des membres du club à la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite des entraîneurs, animateurs ou membres du bureau.

Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer. Par ailleurs, deux séances d'essai pourront être accordées avant l'inscription effective d'une personne intéressée par le club.

7 - PARTICIPATION A LA VIE AU CLUB

Tous les adhérents (ou leurs parents pour les adhérents mineurs), qu'ils aient été ou non élus, sont à titre égal membres et sont invités à contribuer, à part égale, à la vie du club. Chacun peut contribuer selon ses propres moyens en temps ou en compétences. Ceci implique notamment de se présenter ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale du club.

D'autre part, les membres doivent respecter les élus, les animateurs et les entraîneurs pour leur investissement. Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.

8 - COMPETITIONS INDIVIDUELLES (ADULTES)

Pour la saison en cours, un responsable « compétitions individuelles » est désigné, celui-ci :

- diffuse les informations relatives aux tournois pendant la saison de compétitions, par voie d'affichage dans les salles ainsi que sur le site internet
- gère le règlement des membres qui passent par son intermédiaire pour s'inscrire aux tournois
- regroupe pour un tournoi donné les inscriptions des membres intéressés et les transmet aux organisateurs.

◆ *Désistement et forfait (WO) dans le cadre d'une compétition officielle :*

Désistement jusqu'à la date limite : Tout membre peut se désister librement en informant le responsable des compétitions individuelles.

Désistement au delà de la date limite : Le membre, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact directement avec les organisateurs du tournoi, Le responsable

compétitions individuelles ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur. Son inscription ne fait pas l'objet d'un remboursement de la part des organisateurs du tournoi. Le membre doit se mettre en contact avec les instances de la Ligue de Bretagne de Badminton pour justifier son désistement.

Tout participant à une compétition individuelle doit prendre connaissance de la circulaire d'information FFBaD/LBBa sur les conditions encourues en cas de forfait (document consultable sur le site internet de la FFBaD) et doit respecter le règlement intérieur de la compétition.

En cas de forfaits répétés, le membres pourra se voir priver de s'inscrire à des compétitions au nom du club, et s'expose à d'autres sanctions.

9 - COVOITURAGE Compétitions jeunes

Dans le cadre des compétitions jeunes, le club peut organiser un covoiturage avec les parents des jeunes et encadrant du club. La réglementation en terme de responsabilité est la suivante:

- C'est l'assurance du conducteur qui a en charge les passagers.
- Il doit être titulaire du permis (suffisamment de points).
- Son véhicule est conforme à la réglementation (Contrôle Technique à jour).
- Le véhicule doit être assuré.
- Le conducteur doit respecter le code de la route.

10 - MODIFICATION ET RECLAMATIONS

Le présent règlement peut être modifié lors de l'Assemblée Générale, sur proposition du bureau ou du conseil d'administration.

Toutes réclamation doit être adressée au/à la président(e).

Le règlement intérieur est établi par le bureau conformément aux statuts de l'Association puis ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire. Il peut être modifié par la même procédure.

Le bureau et le conseil d'administration se réservent le droit de prendre toute décision supplémentaire, non prévue au règlement, qu'ils estiment nécessaire au bon déroulement de la section

11 – SANCTIONS

Un membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été mis en garde par le bureau, être exposé à d'éventuelle sanctions allant jusqu'à être exclu définitivement ou temporairement du club sur décision du bureau.

Un membre peut être exclu pour les motifs suivants : matériel détérioré, comportement dangereux, propos désobligeants envers les autres membres, comportement non conforme avec l'éthique de l'association, non respect des statuts et du règlement intérieur.

L'exclusion doit être prononcée par le bureau après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Le bureau peut éventuellement prononcer d'autres sanctions s'il en estime le besoin.

12 – DROIT A L'IMAGE

Des photos concernant les activités du club pourront être utilisées en communication sur les sites internet du club et des AO ainsi que dans le bulletin municipal ou les journaux régionaux.

Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos il devra le signaler au bureau.